



**Coordination
Nationale
Interprofessionnelle**
2, rue de la Milétrie
CS 90577
86021 POITIERS
cni@chu-poitiers.fr
05 49 44 39 48

« Créons du lien
et avançons ensemble »

Bulletin d'adhésion

Coordonnées personnelles :

Madame

Monsieur

Nom :	<input type="text"/>	Appartement :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>	Bâtiment, entrée :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>	N° et voie :	<input type="text"/>
Adresse mail :	<input type="text"/>	Lieu-dit :	<input type="text"/>
Service :	<input type="text"/>	Complément :	<input type="text"/>
Profession :	<input type="text"/>	Code postal :	<input type="text"/>
Catégorie (A, B, C) :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>

Vos coordonnées personnelles restent confidentielles et vous pouvez les actualiser à tout moment en nous contactant. Elles nous permettent de vous tenir informé.e de l'actualité et de vous faire participer à la vie du Syndicat CNI en votre qualité d'adhérent.e.

Montant de la cotisation annuelle :

		Reste à charge
Catégorie A :	90€ ou 7,50€ par mois	30,60€
Catégorie B :	80€ ou 6,70€ par mois	27,20€
Catégorie C :	70€ ou 5,85€ par mois	23,80€
Retraité.e :	45€ (A), 40€ (B) ou 35€ (C)	15,30€, 13,60€ ou 11,90€
Étudiant.e (non salarié.e) :	15€	5,10€

Règlement* :

Chèque

Date : / /

Signature :

Virement unique

Virement mensuel

* Voir les différentes modalités au dos



La CNI élue premier Syndicat au CHU de POITIERS



**Créons du lien
et avançons
ensemble**

Modalités de règlement de la cotisation

Règlement par chèque : Il vous suffit de nous renvoyer, par voie postale, le bulletin complété et votre chèque (à l'ordre du Syndicat CNI) à « *Syndicat CNI - 2, rue de la Milétrie - CS 90577 - 86021 POITIERS* ». Vous avez également la possibilité d'échelonner votre règlement.

Règlement par virement (unique ou mensuel) : Veuillez indiquer, dans le libellé du virement, « Nom / Prénom / Date du virement » et effectuer l'opération vers l'IBAN FR76 1940 6000 0390 1211 6311 166. Votre bulletin d'adhésion dématérialisé doit nous être adressé en simultané sur la boîte mail cni@chu-poitiers.fr ou par courrier (adresse ci-dessus).

Vous recevrez à votre domicile votre carte d'adhérent.e dans les 2 mois qui suivent votre règlement.

Déduction d'impôt et reste à charge : Si vous optez pour les frais réels, le montant de la cotisation syndicale est entièrement déductible de vos impôts. Si vous ne déclarez pas les frais réels, votre cotisation sera déductible à hauteur de 66% (cochez alors la case « cotisation syndicale » de votre déclaration). Le justificatif à fournir à l'administration fiscale vous sera transmis en temps utile.

Encore une minute...

Dans une démarche qualité et afin d'adapter au mieux nos services aux attentes des professionnels, nous vous proposons de répondre à l'enquête ci-dessous :

Avez-vous déjà été adhérent.e dans un autre syndicat ?

Oui Non

Pour quelles raisons adhérez-vous au Syndicat CNI ? (cochez les items qui vous correspondent)

- Parce que vous êtes satisfait de l'accompagnement qu'il propose
- Parce que vous le trouvez réactif et efficace
- Parce qu'un.e collègue vous l'a conseillé
- Parce qu'il est le plus représentatif dans l'établissement
- Parce qu'il est indépendant et libre dans ses actions
- Parce que vous appréciez ses supports de communication
- Parce que le montant de sa cotisation est plutôt raisonnable
- Parce que vous connaissez un (ou plusieurs) des membres de l'équipe
- Pour une autre raison :

Toute l'équipe du Syndicat CNI reste à votre disposition et vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

À très bientôt.



Et n'oubliez pas : rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !